

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, le **26 JUIN 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
27 Juin 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

7^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET
Dominique, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN
Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme
DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier,
Conseillers Municipaux.

Objet : Modulation de la TASCOM.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N°99/2014

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
Mme DUPONT Virginie à Mme PANO-WENTZEL Marylène

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Le Maire propose au Conseil Municipal la modulation de la
TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) en portant le coefficient de 1,05 à 1,10.

Il expose la réglementation relative à cette taxe qui revient
maintenant notamment aux communes.

Le Conseil Municipal en délibère et,
À l'unanimité de ses membres présents et représentés,
Décide de porter le coefficient de la TASCOM de 1,05 à 1,10 à
compter de 2015.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,